



**Assemblée Générale de l'AsMéd-VD**  
**Jeudi 26 avril 2023**  
Bénévolat-VD, Lausanne

**Présents :** Philippe Beck (anim.), Jean-Paul Corboz, Paula Monnard, Michel Lob, Séverine Berger, Nina Iacomini, Caroline Reithaar, Layla Reithaar, Chantal Meylan, Claire Besson, Yves Bloch, Catherine Argenta, Catherine Sauer (PV)

**Excusés :** Isabelle Raboud (GE), Diane Duparc, Catherine Henry, Elise Duret, Guillaume Cottenceau, Christina Bel Glauser.

1. **PV de l'AG 2022 :** adopté
2. **Rapport d'activité 2022 :** peut être lu sur le site.
3. **Comptes 2022 :**

Les comptes sont sains, bénéfice de frs 1945.-. Nous observons plus de rentrées liées aux médiations. La plupart des membres sont très fidèles (cotisation). Le versement de la SVUP (société vaudoise d'utilité publique) varie chaque année. Un fonds permettant de financer la formation continue des actifs qui le souhaiteraient est à disposition.

Le **rapport des vérificatrices** Claire Besson et Catherine Henry est lu par Claire. Elles recommandent l'acceptation des comptes, et remercient beaucoup la trésorière Esther Tomanek pour son travail précis et d'excellente qualité.

Les comptes sont approuvés par l'assemblée à l'unanimité.

Esther Tomanek qui a été notre trésorière pendant 6 ans (grand merci à elle !) a transmis sa charge à notre nouvelle trésorière Layla Reithaar. Bienvenue !

4. **Décharge de la gestion du comité**

Décharge est donnée au comité à l'unanimité des présents (le comité ne votant pas) pour sa gestion de l'association.

5. **Elections statutaires**

- Le **comité** était composé en 2022 de Philippe Beck, président, Adola Fofana, Jean-Paul Corboz, Michel Lob, Caroline Reithaar, Nina Iacomini et Catherine Sauer.

Adola Fofana ne donnant plus signe de vie depuis quelques temps, nous déduisons qu'il ne souhaite probablement pas se représenter.

Se propose pour rejoindre le comité : Séverine Berger, ce qui nous réjouit. Elle est élue.

---

AsMéd-VD - Association vaudoise pour la médiation de voisinage

Le président Philippe Beck avait annoncé l'an passé son souhait de transmettre sa charge et de quitter le comité. Il est vivement remercié pour l'énorme travail effectué, et tout ce qu'il a apporté à cette association dont il a été le co-fondateur (1994).

Catherine Sauer se propose pour reprendre la présidence de l'AsMéd-VD. Elle est élue par les personnes présentes.

Le comité est élu dans sa nouvelle composition :

- Catherine Sauer
- Michel Lob
- Caroline Reithaar
- Nina Iacomini
- Jean-Paul Corboz
- Séverine Berger

• **Vérificatrices de comptes** : Catherine Henry souhaite remettre sa charge. Chantal Meylan accepte de la reprendre. Claire Besson, vérificatrice depuis plusieurs années, Chantal Meylan et Guillaume Cottenceau (vérificateur suppléant) sont (ré)élus avec remerciements.

• Paula Monnard accepte de rester la membre externe de la **commission d'accréditation**.

Un document *Organisation AsMéd-VD* répertoriant les responsabilités de chaque actif au sein de l'association peut être consulté sur la Dropbox.

#### 6. Cotation :

Le montant de la cotation individuelle pour 2024 reste de 30.- frs, et pour les personnes morales, le montant est de 100.- frs.

7. **Divers** : il est précisé que l'outil que nous utilisons pour les sondages de dates de médiation est FRAMADATE.

8. *La seconde partie de l'AG nous permet d'entendre le député Raphaël Mahaim au sujet de l'assistance judiciaire pour la médiation civile, et du projet de loi qui sera étudié par le Grand Conseil.*

*Prise de notes : Catherine Sauer*